

ENQUETE APM

Ehpad: pas de réouverture du tarif global dans l'immédiat (ministère)

PARIS, 23 février 2012 (APM) - Le ministère des solidarités et de la cohésion sociale n'envisage pas, dans l'immédiat, de rouvrir l'accès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) au tarif global, a-t-on appris jeudi lors d'un point de presse de la ministre Roselyne Bachelot.

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a plaidé pour appliquer cette mesure dès 2012, sous certaines conditions, dans un rapport paru en janvier (cf [APM NCPAIO03](#)).

Jeudi, Roselyne Bachelot a visité un Ehpad du XIII^{ème} arrondissement de Paris, la Résidence retraite ACPPA Péan. Lors d'un point de presse, un conseiller de la ministre a expliqué, en réponse à une question de l'APM, que la réouverture du tarif global avait été repoussée au profit d'une étude de coûts en cours de lancement.

L'étude doit permettre de savoir quelle structure de coûts, pour un Ehpad, doit correspondre à quel tarif. Elle sera réalisée par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Atih). Cette mesure a été votée dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2012 (cf [APM HMOJS002](#)).

Le rapport de l'Igas montre que tarif global est pertinent dans la gestion des Ehpad dès lors que les établissements savent le mettre en place, mais il montre également que son calibrage financier, à l'heure actuelle, est probablement excessif, a rappelé le conseiller.

"J'aimerais être une petite fée Clochette et disposer de plus d'argent", a plaisanté la ministre, qui a rappelé que la LFSS pour 2012 prévoyait des moyens supplémentaires pour le secteur des personnes âgées malgré un contexte budgétaire difficile.

Concernant l'expérimentation de tarifs variables dans les Ehpad, la ministre et son équipe ont estimé que certains indicateurs proposés par les professionnels du secteur étaient "pertinents" et les échanges, "constructifs". Roselyne Bachelot a toutefois estimé qu'il faudrait éviter de retenir un trop grand nombre d'indicateurs.

Fin janvier, huit organisations ont critiqué le cahier des charges et les premiers indicateurs proposés par le ministère, et ont demandé à être davantage associés à leur élaboration, rappelle-t-on (cf [APM NCPAPO02](#)).

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

A l'occasion de la visite de la ministre, le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (Synerpa) et la **Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)** lui ont remis la troisième version de leur référentiel de certification "SGS Qualicert".

Ils lui ont transmis une demande officielle de reconnaissance d'équivalence entre cet outil et la procédure d'évaluation externe. Un décret paru le 31 janvier a déterminé les conditions de prise en compte de la certification au titre de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (cf [APM NCPAVO03](#)).

Les organismes qui ont élaboré un référentiel de certification doivent communiquer à l'Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) les éléments nécessaires à la réalisation d'un tableau de correspondance.

Cette procédure ne les dispense pas d'évaluation externe. D'ici au 1er janvier 2015, tous les Ehpad devront avoir été évalués par un organisme indépendant et habilité, ont rappelé le Synerpa et la **Fnaqpa**.

Didier Sapy, directeur de la Fnaqpa, a expliqué que la certification, facultative, constituait une assurance de qualité pour les clients des établissements, tandis que l'évaluation externe, obligatoire, s'adressait aux pouvoirs publics.

nc/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com